

Energie: Ce qui va changer en 2019

• Les EnR et Tendirara derrière la révision du plan gazier

• Transfert des activités de l'Onec à Masen

• En projet, une capacité électrique supplémentaire d'environ 6.014,5 MW

ENERGIES renouvelables, gas to power, paysage énergétique, échéancier... Une grande révision de la politique énergétique est en cours. Objectif : répondre aux exigences royales et adapter la feuille de route aux défis et contraintes actuels. Une annonce qui a été faite le 9 janvier, lors d'une journée médias organisée par le ministère de l'Energie, des Mines et du Développement durable.

Dans le contexte actuel, le secteur de l'énergie est marqué par l'accroissement soutenu de la demande énergétique et par une dépendance forte de l'extérieur (93,9% en 2017) avec une prédominance des produits pétroliers dans la balance énergétique.

■ GNL: Révision de l'agenda

Le ministre de l'Energie Aziz Rabbah a confirmé que l'échéance 2021 retenue pour la mise en œuvre de la première phase de la feuille de route pour le développement du gaz naturel liquéfié (GNL) ne sera pas respectée. «Nous sommes en train de réviser le programme Gas to power», confie le ministre. «Les énergies renouvelables nous ont surpris. Nous allons dépasser les 42% dans le mix énergétique prévus pour 2020», précise-t-il. C'est ce qui explique le retard pris dans le choix des fournisseurs pour l'approvisionnement de la plateforme de stockage prévu par le projet Gas to power. Un terminal gazier qui devra contribuer à l'importation des besoins du pays qui sont estimés à près de 5 milliards de m³ par an. «Nous avons revu les études et choisi les consultants. Les derniers préparatifs sont en cours», confie le ministre. Et d'ajouter: «Les découvertes de Tendirara ont également changé la donne. Les gisements pourront alimenter jusqu'à 40% des besoins des stations de Tahaddart et Beni Mathar».

Le plan gazier porte sur la réalisation des centrales à cycles combinés fonctionnant au gaz naturel (CCGT), la réalisation d'une jetée maritime en plus du terminal GNL à Jorf Lasfar. L'investissement global de ce projet est estimé à près de 40 milliards de DH.

2019 connaîtra également la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel relatif aux activités liées au GNL. Ce dispositif juridique devra encadrer les aspects relatifs à l'organisation

du secteur aval du gaz naturel, au régime des autorisations et à l'accès des tiers aux infrastructures. Un projet de loi a été élaboré et déposé au Secrétariat général du gouvernement (SGG).

latif au suivi des projets développés dans le cadre de la loi 13-09. Ce décret vise la réglementation des modalités d'information de Masen par le gestionnaire du réseau électrique de transport pour inter-

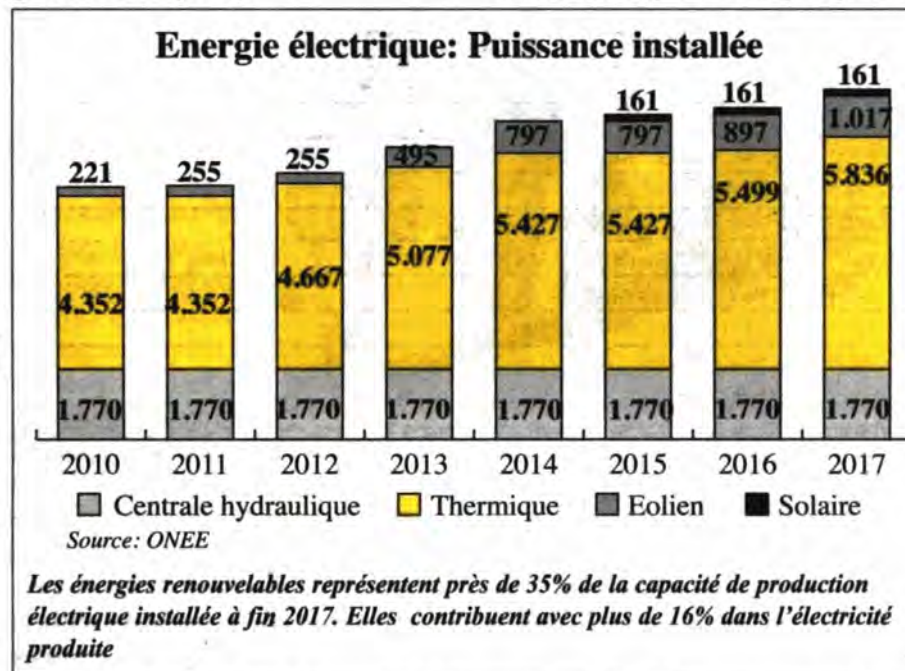
œuvre du plan d'équipement électrique, notamment par la mobilisation du foncier nécessaire à la réalisation de tous les projets énergétiques stratégiques urgents.

Ce plan prévoit la réalisation d'une capacité additionnelle d'environ 6.014,5 MW entre 2018-2023. Objectif: répondre à la demande en énergie électrique, qui devrait augmenter de 3,7% en moyenne annuellement au cours de la même période. Les énergies renouvelables représentent plus de 76,5 % de cette capacité, soit l'équivalent de 4.607 MW, dont 1.486 MW dans l'éolien, 2.570,5 MW solaire et 550 MW hydraulique.

«Un effort sera déployé pour assurer à l'Onec tous les moyens et les ressources nécessaires pour promouvoir et développer le réseau électrique national afin d'évacuer l'électricité produite à partir de sources renouvelables et faire face aux intermittences», insiste le ministre Rabbah.

■ Régulation du marché

Cette année sera marquée par l'activation de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité et la mise en place de ses organes et son conseil d'administration ainsi que le démarrage effectif de ses fonctions dans le cadre de la loi n° 48-15 relative à la régulation du secteur de l'électricité. C'est Abdellatif Bardach, ex-directeur central Production à la branche Electricité de l'Onec qui a été nommé président de cette instance. Une autorité dont les missions seront élargies pour couvrir le secteur du gaz naturel et des produits pétroliers. □



■ Plateformes logistiques: 1,5 milliard de DH d'investissement prévu

Le Département de l'Energie travaille sur la mise en place d'un plan de développement de plateformes logistiques relatives au stockage, à la distribution et au transport des produits énergétiques (charbon, gaz, hydrocarbures...). Ceci en concertation avec l'Agence marocaine de développement de la logistique (AMDL) ainsi que les opérateurs du secteur. Une étude a déjà été lancée en partenariat avec cette agence.

«La réalisation de projets d'investissement par les acteurs du secteur pétrolier concerne surtout les capacités de stockage et de réception au niveau des différents ports», souligne Aziz Rabbah. L'investissement prévu pour la période 2019-2021 s'élève à 1,5 milliard de DH. Il concerne la réalisation d'une capacité additionnelle de 404.800 m³, soit une augmentation de 32% pour les produits pétroliers liquides par rapport à la capacité existante actuellement.

■ Masen: Transfert des activités de l'Onec

Côté solaire, les résultats de l'appel d'offres pour l'attribution du marché de la centrale Noor Midelt seront dévoilés au cours de ce mois de janvier. C'est ce qu'a annoncé Amrane Obaid, membre du Directeur de Masen.

Cette année connaîtra également le démarrage effectif du transfert de toutes les activités relatives aux énergies renouvelables de l'Onec à Masen conformément au calendrier retenu. A cet effet, une convention tripartite sera conclue entre l'Etat, l'Onec et Masen pour faciliter le transfert des activités (éolien).

Egalement dans le pipe, la préparation du décret d'application de la loi 38-16 re-

venir afin de réaliser, en coordination avec l'Onec des installations EnR nécessaires. Surtout lorsque les capacités de production de l'électricité à partir du renouvelable ne répondent pas aux objectifs de la programmation pluriannuelle des capacités de production approuvée par l'administration. Des ateliers ont été tenus dans le cadre du jumelage avec l'UE afin de préparer l'élaboration du décret en question.

■ Mise en place du Plan d'équipement électrique

La tutelle accompagnera la mise en

Nadia DREF